

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

Commune : **WAVRE**

Nom de la liste : **Liste du Bourgmestre (LB)**

Personne de contact de la liste : **Charles Michel - Tête de liste**

Adresse : **Laie du Lapereau 20 - 1300 WAVRE**

Téléphone : **0479/25 18 25**

Email : **charles.michel@skynet.be**

Site internet : **www.lalistedubourgmestre.be - www.charlesmichel.be**

Question	Oui/Non	Réponse - commentaire
<b>1. ACCÈS AU LOGEMENT</b>		
1.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la propriété</u> des jeunes ménages ? Si oui, lesquelles ?	Oui	Nous souhaitons mettre en place sur le territoire communal un projet de partenariat public-privé afin de créer des logements qui seraient vendus à des prix inférieurs à ceux du marché, en particulier à de jeunes ménages.
1.2. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la propriété</u> des ménages à faibles revenus ? Si oui, lesquelles ?	Oui	Outre le projet évoqué au point précédent, nous voulons poursuivre la construction de logements publics acquisitifs par le biais du Foyer wavrien. 9 logements de ce type sont d'ailleurs en cours de construction à Limal.
1.3. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la propriété</u> d'autres types de ménages ? (à préciser)		/
1.4. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la location</u> des jeunes ménages ? Si oui, lesquelles ?	Oui	Les jeunes ménages disposent généralement de revenus modestes et éprouvent des difficultés à trouver un logement à coût raisonnable en Brabant wallon, en raison du coût élevé du logement. Aussi, nous poursuivrons notre politique de création de logements publics, à destination des personnes disposant de revenus tant précaires, que modestes ou moyens.

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

1.5. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la location des ménages à faibles revenus ? Si oui, lesquelles ?	Oui	Nous allons poursuivre la politique de création de logements sociaux. Nous continuerons également à inciter les propriétaires de logements inoccupés à proposer ceux-ci en location par le biais de l'AIS.
1.6. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la location d'autres types de ménages ? (à préciser)		/
1.7. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'habitat groupé/solidaire ? Si oui, lesquelles ?	Oui	Un tel projet a été lancé sous la législature 2006-2012 sous forme d'un partenariat public-privé mais n'a pas abouti faute d'intérêt du secteur privé. Si les moyens financiers le permettent, un tel projet pourra être relancé.
1.8. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'auto-construction légère ? Si oui, lesquelles ?	Non	
<b>2. LOGEMENTS PUBLICS – LOGEMENTS SOCIAUX</b>		
2.1. Pensez-vous que le nombre de logements sociaux et de logements publics est suffisant dans votre commune ?	Non	
2.2. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements publics à loyers modérés ? Si oui, lesquelles ?	Oui	Nous voulons continuer à construire des logements à loyer modéré via le Foyer wavrien afin d'augmenter le nombre de logements publics disponibles, dans le cadre des programmes d'ancrage communal.
2.3. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements dont le loyer est proportionnel aux revenus	Oui	Construction de logements publics supplémentaires.

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

des locataires ? Si oui, lesquelles ?		
2.4. Prévoyez-vous d'autres mesures pour favoriser le logement public ?	Oui	Incitation des propriétaires de logements inoccupés à louer leur logement via l'AIS
2.5. Comptez-vous atteindre le quota de 10% de logements publics imposé par la Région wallonne ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?	Oui	Nous souhaitons arriver à terme à ce quota de 10%, mais il ne sera pas possible budgétairement d'y arriver sous la seule législature communale à venir. Actuellement, notre pourcentage est de 5%. Dans le cadre du programme d'actions 2012-2013 pour le logement, que nous avons introduit auprès de la Région wallonne, seuls 20 logements sur 51 ont été retenus par la Région wallonne en vue de l'octroi de subsides.
2.6. Comment comptez-vous tenir compte de la mobilité pour favoriser l'accès au logement ?	Oui	Nous privilégions les projets de logements publics dans des zones situées à proximité d'infrastructures de transport public.
<b>3. INFORMATION ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE</b>		
3.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'information du citoyen en matière de logement ? Si oui, lesquelles ?	Oui	Un guichet du logement existe à la commune.
3.2. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser la démocratie participative en matière de logement ? Si oui, lesquelles ?		Nous avons initié sous la législature 2006-2012 de nombreuses rencontres citoyennes afin de permettre aux habitants de donner leur point de vue sur les matières communales. Nous souhaitons poursuivre ces rencontres.
<b>4. GESTION FONCIÈRE ET PUBLIQUE</b>		
4.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser la gestion par la commune de logements et terrains ? Si oui,	Non	Le Foyer wavrien est l'organe de gestion des logements publics sur le territoire communal.

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

lesquelles ?		
4.2. Comptez-vous créer ou développer une régie foncière communale ? Si oui, comment ?	Non	
<b>5. LOGEMENTS INOCCUPÉS</b>		
5.1. Comptez-vous mettre en place des mesures concernant les logements inoccupés ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?		Un règlement pour taxer les logements inoccupés a été voté sous la législature 2006-2012 afin d'inciter les propriétaires à louer leur logement. Des contrôles sont régulièrement effectués. Nous voulons poursuivre ce travail.
<b>6. PERSONNES EN MANQUE D'AUTONOMIE</b>		
6.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès au logement des personnes âgées en perte d'autonomie, et/ou des personnes à mobilité réduite et/ou des personnes atteintes de handicap mental ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	Oui	Nous voulons, lors de la création de logements publics, que le maximum d'entre eux soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les personnes âgées, nous souhaitons étudier la création d'une résidence service (projet d'ailleurs déjà présenté à la Région wallonne dans le cadre de l'ancrage communal du logement, mais qui a été refusé par cette dernière) et d'un centre de jour.
<b>7. CPAS</b>		
7.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès au logement des usagers du CPAS ? Si oui, lesquelles ?	Oui	Le CPAS offre déjà un accompagnement à ses usagers dans la recherche d'un logement. En outre, le CPAS dispose de 9 logements d'insertion, de transit ou d'urgence. Au minimum 12 logements supplémentaires sont prévus pour les prochaines années.
<b>8. COMMENTAIRES ET REMARQUES</b>		
8.1. Si vous souhaitez compléter les informations ci-dessus, merci de le faire dans la case ci-joint.		